



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 117154

### Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'usurpation d'identité des véhicules motorisés par le biais de ce qu'on appelle les doublettes. Cette pratique est de plus en plus fréquente grâce à la possibilité offerte aux automobilistes d'acheter leurs plaques d'immatriculation sur internet sans contrôle sérieux de la carte grise de la part des revendeurs. Aujourd'hui, face à cette négligence, un automobiliste malintentionné peut fournir un numéro de plaque qui appartient à quelqu'un d'autre et ainsi commettre des délits routiers en toute impunité au détriment de ce dernier. L'expérience réalisée par l'Andevi dont il lui a été fait part récemment le prouve. Aujourd'hui des automobilistes honnêtes se trouvent bernés par cette pratique défilant notre système d'identification des véhicules. Elle demande s'il ne conviendrait pas d'encadrer les revendeurs de plaques de façon plus stricte afin que la situation ne dérive pas à outrance et ne mette pas en péril notre SIV.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Irlès](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117154

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9516

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)